

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 116 (1983)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
116. Jahrgang, Bern, 8. Juli 1983

Organe de la Société des enseignants bernois
116^e année, Berne, 8 juillet 1983

Erfreulich!

Viel Unerfreuliches stand in letzter Zeit in unserem «Berner Schulblatt». Es ist dem Redaktor deshalb ein besonderes Anliegen, auch über Positives zu berichten. Haben Sie etwas erlebt, gehört, gelesen, was unter diese Rubrik fallen könnte? Teilen Sie es mir bitte mit.

Der folgende Artikel sei Start und Anregung in dieser Sache zugleich.

Justingermedaille für zwei verdiente Lehrkräfte

Max Frutiger, in Würdigung seiner Beiträge zur emmentalischen Geschichte

Max Schweingruber, dem Geschichtsschreiber von Krauchthal/Thorberg

In seiner Ansprache zur erstmaligen Verleihung der Justingermedaille meinte der Präsident des Historischen Vereins des Kantons Bern unter anderem: «*Je länger desto weniger findet man auf dem Lande den sesshaft gewordenen Lehrer, der sich über Jahre hin mit Ortsgeschichte und Gemeindearchiv abmüht*, sich als Autodidakt oder in einem Kurs weiterbildet, den Gang ins Staatsarchiv und in eine Bibliothek nicht scheut und schliesslich den langen Weg antritt, bis er das nötige Interesse und das unentbehrliche Geld für eine Publikation beisammen hat. Gäbe es nicht da und dort eine einsichtige Behörde, einen ermutigenden Anstoss aus einer Sektion des Lehrervereins oder einen wagemutigen Verleger, so bliebe wohl verschiedenes auf dem Notizpapier und ginge verloren. Immer aber verbleibt doch dem Verfasser die Hauptarbeit. Ihm gilt deshalb auch die Anerkennung.»

Max Frutiger, geboren 1900, bis Herbst 1969 Lehrer in Ranflüh, hat ein Leben lang im Archiv geforscht und daheim gesichtet. An die 50 Titel umfasst die Bibliographie.

Der 1907 geborene *Max Schweingruber* unterrichtete bis 1973 in Krauchthal. Arnold Jaggi, Fritz Kilchenmann und Hans Morgenthaler haben sein historisches Engagement geweckt. Sein Werkverzeichnis enthält etwa ein halbes Hundert Titel.

(Aus: «Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde», 44. Jg., 1982, Heft 4.)

Christian Jaberg

BLV Sektion Schwarzenburg

Sektionsversammlung

Bei schönem Frühlingswetter führen 55 Mitglieder der Sektion am 1. Juni über Langenbruck auf die Belchenfluh. Gemeinsam wanderten wir nun auf den Chilch-

sattel, von wo wir das Panorama genossen. Dabei hatten wir auch direkten Blick auf das Atomkraftwerk Gösgen, was zu Diskussionen Anlass gab.

Durch Wiesen und Wälder führte uns die Wanderung nach Langenbruck zurück. Im Restaurant Ochsen hielten wir die Hauptversammlung ab.

Traktanden

1. Das *Protokoll* wurde verlesen und genehmigt.
2. Kassier René Michel gab die *Mutationen* bekannt.
3. Der Präsident, Fritz Indermühle, fasste die *Ereignisse des letzten Jahres* zusammen und R. Michel verlas die *Jahresrechnung*, die ebenfalls genehmigt wurde.
4. *Ebrungen*: Im Namen der Sektion ehrte Ernst Ryf mit herzlichen Worten Marianne Nydegger von Guggisberg für ihren vierzigjährigen Schuldienst.
5. *Wahlen*: Folgende drei neuen Vorstandsmitglieder wurden gewählt: Rosmarie Schmutz (Rüschegg) für René Michel. Daniel Meyer (Schwarzenburg) für Fritz Indermühle. Hans Ruchti (Tännlenen) für Fritz Wyss. Neuer Präsident: Hans-Ulrich Rindlisbacher.

Im Anschluss an das Mittagessen besuchten wir das Öko-Zentrum Langenbruck. In einem ersten Teil legte uns ein Mitarbeiter des Zentrums die Haupttätigkeiten und die Ziele der Institution dar. In Gruppen hatten wir in einem zweiten Teil Gelegenheit, die vorgestellten Arbeiten zu sehen. Für alle war diese Führung sehr interessant und aufschlussreich.

Monique Zubler, 3150 Schwarzenburg

Zum halben Tarif!

Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer

Die 85. *Hauptversammlung* unserer Kasse fand am 28. Mai im «Bürgerhaus» in Bern statt. Unter den Gästen befand sich Zentralsekretär Moritz Baumberger.

Inhalt – Sommaire

Erfreulich!	197
BLV Sektion Schwarzenburg	197
Zum halben Tarif!	197
Brutalität und Perversion	198
Wer sind sie? Wie leben sie? Was beschäftigt sie?	198
Schöne Ferien!	198
Schöne Ferien! Mitteilung der Redaktion	198
Centre de perfectionnement du corps enseignant	198
SBMEM	199
Bonnes vacances! Communiqué de la rédaction	199
Mitteilungen des Sekretariates	199
Communications du Secrétariat	199

Jahresrechnung und -bericht wurden diskussionslos genehmigt. Mit Befriedigung wurde festgestellt, dass die massive Prämienhöhung auf Fr. 80.— für das Jahr 1982/83 das erhoffte Ergebnis gebracht hatte: eine ausgeglichene Rechnung.

Deshalb beantragte der Vorstand, die *Prämie für 1983/84 auf Fr. 40.—* festzusetzen, was einstimmig angenommen wurde. Auch dem Vorstand ist eine solche «Fieberkurve» bei der Prämienfestsetzung nicht sympathisch. Er möchte jedoch die Mitglieder daran erinnern, dass unsere Kasse wie eine Versicherung im Umlageverfahren arbeitet. Es ist nicht möglich, die künftige Zahl der Lohnersatzansprüche zu schätzen.

Edith Nussbaum, 4705 Wangen a. A.

Brutalität und Perversion

Scharfer Protest der Bernischen Staatsbürgerinnen

Aufgerufen durch ein Referat von Grossrätin Rosmarie Bär (Muri) über ihre Interpellation im Kantonsparlament betreffend den *Verkauf von «Brutalo- und Porno-Videofilmkassetten* fassten die Bernischen Staatsbürgerinnen an ihrer Hauptversammlung folgende

einstimmige Resolution:

«Die Vereinigung Bernischer Staatsbürgerinnen verurteilt scharf den stets noch zunehmenden Handel mit Brutalität, Perversion, Angst und Menschenverachtung. Laut Artikel 13 des bernischen Gesetzes von 1940 zur Einführung des Schweizerischen Strafgesetzbuches stellt der Verkauf von Filmen und Druckerzeugnissen mit verrohender oder sonstwie grob anstössiger Wirkung ein Offizialdelikt dar. *Die Vereinigung verlangt von den zuständigen Behörden, dass dem geltenden Recht unverzüglich Nachachtung verschafft wird.* Zudem erwartet sie eine durchgreifende Lösung des Problems von der laufenden Revision des Schweizerischen Strafgesetzbuches.» Die Bernischen Staatsbürgerinnen werden im Sinn ihrer Entschliessung auch an kirchliche Kreise gelangen.

Gerda Stocker-Meyer, 3125 Toffen

Wer sind sie?

Wie leben sie?

Was beschäftigt sie?

Ausstellung «Juden in der Schweiz»

Rund 18 000 Juden leben heute in der Schweiz. Obwohl sie ganz in unsere Bevölkerung integriert sind, wissen wir wenig über ihre Eigenart, ihre Lebensweise und ihre Stellung in unserer Gesellschaft. Unklare Vorstellungen über die jüdische Religion sind noch weit verbreitet.

Die Ausstellung arbeitet mit Wort und Bild und mit didaktisch informativer Behandlung einzelner Themen. Schön geformte Kultgeräte und Dokumente aller Art kommen voll zur Geltung. Die eindrücklich gestalteten Räume «Schabbat» und «Synagoge» vermitteln etwas von der Stimmung im jüdischen Familienkreis und im Gottesdienst.

Weitere Themen sind: Feste im Jahr, Geschichte vom Mittelalter bis zur Gegenwart, Zukunft der Juden.

Es finden auch Führungen durch die Berner Synagoge, Kapellenstrasse 2, statt: 21. Juli 1983, 20 Uhr und 16. August 1983, 15 Uhr.

Ausstellung im Kornhaus Bern, 2. Juli bis 28. August 1983

Öffnungszeiten: täglich 10 bis 12, 14 bis 17 Uhr

Donnerstag auch 19 bis 21 Uhr

Eintritt frei!

Christian Jaberg

Schöne Ferien!

Schliessung der Schulwarte

Wir machen die Lehrerschaft darauf aufmerksam, dass die Schulwarte während der Sommerferien aus betriebs-technischen Gründen von

Montag, 11. Juli bis und mit 1. August 1983

für sämtliche Dienstleistungen geschlossen bleibt. Wiedereröffnung der Mediothek am Dienstag, 2. August 1983, 10 Uhr.

Die *Mediendidaktische Arbeits- und Informationsstelle (MAI)* bleibt bereits ab **Montag, 4. Juli bis 8. August 1983** geschlossen.

Wir bitten die Lehrerschaft um *rechtzeitige Rücksendung des Ausleihmaterials.*

Schöne Ferien!

Mitteilung der Redaktion

Wegen Schulferien erscheint am 22. Juli 1983 kein «Berner Schulblatt». Die nächste Ausgabe folgt als Nr. 15/16 am 5. August 1983.

Redaktionsschluss für die Nr. 15/16 ist der 11. Juli 1983.

Wir danken allen Lesern für ihr Verständnis und wünschen ihnen schöne Ferien.

Die Redaktoren des «Berner Schulblatts»

L'Ecole bernoise

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois d'août 1983

1.1.3

Activités créatrices manuelles – Approfondissement. M. L. Monnier et collaborateurs. Dès le 19 août à Bienne.

5.2.2

Danse créative (AMEEJB). M^{lle} D. Vuilleumier. Six à dix séances à Bienne ou Moutier.

5.10.1

Environnement: présentation des dossiers (suite 5.10.2 1982). MM. H. Treu et S. Châtelain. 31 août à Bienne.

5.39

Rotin (ACBMO). M. Schluchler. 30 août, 6, 13, 20 et 27 septembre à Courtelary.

5.82.3

Tissage sur cadres et planchettes. M^{me} C. Berthoud. Dès le 31 août (six séances) à Courtelary.

5.102.5

Alpinisme (IEP, AEPSJB). AEPSJB et deux guides HM. 27 août et 10/11 septembre dans le Jura bernois et les Alpes.

5.110.1

Masques et jeux de masques. M^{lle} C. Margraitner. Six séances à Bienne.

5.110.4

Patchwork - Perfectionnement (suite 5.110.4 1982). M^{me} M. Petignat. Dès le 22 août (8 séances) à Moutier.

6.12.3

Peinture sur soie - Technique du serti. M^{me} H. Mannhart-de Lopez. Quatre jours. Lieu à fixer.

6.13.3

Mouvement et improvisation (IEP). M^{lle} D. Weibel, New York. Une semaine à Tavannes.

Le directeur: *W. Jeanneret*

SBMEM

Caisse de compensation du traitement pour les maîtres aux écoles moyennes bernoises

La 85^e assemblée générale de notre caisse a eu lieu le 28 mai au «Bürgerhaus» à Berne en présence du secrétaire général Moritz Baumberger.

Les comptes annuels ainsi que le rapport furent acceptés à l'unanimité. Il fut constaté, avec joie, que l'augmentation massive de la prime à 80 francs pour 1982/83 avait donné le résultat souhaité: des comptes équilibrés. Pour cette raison le comité proposa de fixer la prime 1983/84 à 40 francs, ce qui fut accepté à l'unanimité.

Cette manière de fixer les primes un peu selon une courbe de température n'enthousiasme pas le comité. Mais il tient cependant à préciser que la caisse travaille comme une assurance en fonction des cas. Et il n'est pas possible de toujours prévoir le nombre de demandes de compensation du salaire.

Edith Nussbaum

Bonnes vacances!

Communiqué de la rédaction

En raison des vacances scolaires, l'«Ecole bernoise» ne paraîtra pas le 22 juillet 1983. Le prochain numéro (N° 15/16) paraîtra le 5 août 1983.

Délai rédactionnel pour le N° 15/16: 11 juillet 1983.

Nous remercions nos collègues de leur compréhension et nous leur souhaitons de bonnes vacances.

Les rédacteurs de l'«Ecole bernoise»

Mitteilungen des Sekretariates

Besprechung mit der Erziehungsdirektion

Montag, den 30. Mai 1983, 14.15 bis 15.45 Uhr

Teilnehmer

Von der Erziehungsdirektion: Die Herren Erziehungsdirektor Henri-Louis Favre, Hans Ulrich Bratschi, Andreas Kämpfer, Urs Kramer, Roland Müller und Hanspeter Riesen.

Vom BLV: Frau Ruth Wiedmer und die Herren Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler, Werner Zaugg sowie Moritz Baumberger.

Nach einem freundlichen Gruss durch Erziehungsdirektor Favre sprachen die beiden Delegationsleiter den Dank dafür aus, dass zwischen Erziehungsdirektion und Lehrerverein die Gesprächsbereitschaft auch dann erhalten bleibt, wenn in einzelnen Fragen tief empfundene Differenzen entstehen. Diese Bereitschaft bildet eine der Voraussetzungen für eine gemeinsam getragene Schulpolitik.

Communications du Secrétariat

Rencontre avec la Direction de l'instruction publique

Lundi 30 mai 1983, 14 h. 15 à 15 h. 45

Participants

De la DIP: M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, ainsi que MM. Hans Ulrich Bratschi, Andreas Kämpfer, Urs Kramer, Roland Müller et Hanspeter Riesen.

De la SEB: M^{me} Ruth Wiedmer ainsi que MM. Moritz Baumberger, Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler et Werner Zaugg.

Après que le directeur de l'Instruction publique eut adressé un salut cordial à ses hôtes, les deux délégations exprimèrent leur satisfaction de voir que le dialogue entre la Direction de l'instruction publique et la Société des enseignants bernois restait possible, même si des divergences profondes existaient sur certains points. Cette disposition commune à discuter ouvertement les problèmes est une des conditions essentielles à une politique scolaire efficace.

1. Lehrerbedarf und Planung der Ausbildungsstätten

Ausgehend von der gegenwärtigen beruflichen Situation der Lehrer nach Abschluss ihrer Grundausbildung und von den Diskussionen um die Planung verschiedener Ausbildungsstätten sowie von Veränderungen in einzelnen Fachbereichen legte *Zentralsekretär Baumberger* seine Beurteilung der Lage vor:

Bei den Kindergärtnerinnen scheint sich entsprechend der Lehrerbedarfsprognose mittelfristig Angebot und Nachfrage auszugleichen. Für Handarbeits- und Hauswirtschaftslehrerinnen ist die Situation unklar, weil die Auswirkungen der Lehrplanrevision nicht bekannt sind, doch lässt sich die hier und da geäußerte Angst um die bestehenden Arbeitsplätze nicht begründen. Für Primarlehrer/innen zeichnet sich mittelfristig ein gewisser Stellenmangel ab, der sich je nach Zahl der Klassenschliessungen verschärfen oder mildern wird. Die Zahl der Studenten am Sekundarlehreramt und am höheren Lehramt übersteigt das Stellenangebot deutlich. Immerhin hat sich die Geburtenzahl im Kanton Bern seit einigen Jahren bei rund zehntausend stabilisiert.

Wie beurteilt die Erziehungsdirektion die Situation?

Erziehungsdirektor Favre äusserte sich zuerst zum geplanten Neubau für das Seminar Spiez, welches in den laufenden Diskussionen in Frage gestellt worden ist. Eine Aufhebung würde gegen die vor längerer Zeit von den zuständigen Behörden des Kantons beschlossene Politik verstossen, welche jeder Region ein Lehrerseminar sichert. Die Erziehungsdirektion kann und will von dieser Politik nicht abweichen. Es liegen auch keine sachlichen Gründe dafür vor, indem die Notwendigkeit von zwei Seminaren für das Oberland und dessen angrenzende Gebiete durch die Bedarfsanalyse voll ausgewiesen ist.

Andreas Kämpfer führte folgendes aus: Die Erziehungsdirektion hat die Infrastrukturplanung laufend überarbeitet und im Zusammenhang mit Seminarbauten auch veröffentlicht. Einige Planungsvoraussetzungen sind nicht eindeutig bestimmbar. So traten zum Beispiel um 1975 jährlich rund 13 Prozent der aktiven Lehrer aus dem Schuldienst aus, gegenwärtig aber nur rund sieben Prozent. Immerhin zeigen die Erfahrungen der letzten Jahre, dass mit einem Nettobedarf von jährlich rund 300 Primarlehrern zu rechnen ist. Diesem Bedarf entspricht die bestehende Ausbildungskapazität. Kämpfer bestätigte die Stabilisierung der Geburtenzahlen seit 1979 und wies darauf hin, dass beim Vergleich mit der Maximalzahl von rund 17000 Geburten um 1964 zu beachten ist, dass das Gebiet des heutigen Kantons Jura noch eingeschlossen war und dass demnach der Geburtenrückgang weniger gross ist, als immer wieder behauptet wird.

Der vom Parlament gutgeheissene Landkauf in Spiez ermöglicht das Fortführen der Planungsarbeiten. Ziel wäre eine Volksabstimmung 1986, doch ist die dementsprechende Aufnahme ins Investitionsprogramm des Kantons noch nicht beschlossen.

Hinsichtlich der Handarbeits- und Hauswirtschaftslehrerinnen stellen die Inspektorinnen fest, dass gegenwärtig kaum freie Kapazitäten zum Besetzen von Stellvertretungen vorhanden sind. Die Lehrplanrevision wird kaum einen Abbau von Arbeitsplätzen zur Folge haben.

Hanspeter Riesen bestätigte, dass weniger Schulklassen geschlossen worden sind, als die Lehrerbedarfsprognose

1. Besoins en enseignants et planification des instituts de formation

Partant de la situation professionnelle actuelle des enseignants au terme de leur formation à l'école normale, des discussions soulevées par la planification de divers instituts de formation et des modifications dans certaines branches à option, le secrétaire central de la SEB présenta comme suit son appréciation de la situation:

En ce qui concerne les jardinières d'enfants, l'offre et la demande s'équilibreront à moyen terme, conformément aux prévisions établies. La situation est plus confuse pour les enseignantes en économie familiale et pour les maîtresses d'ouvrages, parce qu'on ne connaît pas encore les conséquences de la révision des plans d'études. Toutefois, la crainte exprimée çà et là à propos des emplois existants ne se justifie pas. Pour les enseignant(e)s primaires, nous aurons, à moyen terme, un manque de places certain. Il pourra s'aggraver ou s'atténuer selon le nombre de fermetures de classes. Le nombre des étudiants pour le brevet de maître secondaire et de professeur de gymnase dépasse sensiblement les possibilités d'emplois. Il y a lieu de remarquer toutefois que le nombre des naissances s'est stabilisé aux environs de mille depuis quelques années dans le canton de Berne.

Comment la Direction de l'instruction publique juge-t-elle la situation?

Le directeur de l'Instruction publique, M. Henri-Louis Favre, s'exprima tout d'abord au sujet de la construction de l'école normale de Spiez mise en cause dans la discussion. Un abandon du projet irait à l'encontre de la politique préconisée depuis longtemps par les autorités cantonales compétentes, politique assurant une école normale à chaque région. La Direction de l'instruction publique ne peut pas et ne veut pas abandonner cette politique. Il n'y a aucune véritable raison à cela et la nécessité de deux écoles normales pour l'Oberland et les régions proches est largement prouvée par l'analyse de la situation.

Andreas Kämpfer s'exprima comme suit à ce sujet: La Direction de l'instruction publique a procédé à l'examen de la planification de l'infrastructure et a publié ses conclusions en relation avec les constructions d'écoles normales. Certaines conditions pour la planification ne sont pas déterminables avec certitude. Ainsi, en 1973, environ 13 % des enseignants quittaient chaque année le service actif. Actuellement, ils ne sont plus qu'environ 7 %. Les expériences de ces dernières années montrent que nous avons besoin de quelque 300 enseignants primaires par année. La capacité de formation actuelle correspond à ce besoin.

Andreas Kämpfer confirma la stabilisation du nombre des naissances depuis 1979. Il montra qu'il fallait tenir compte, lors des comparaisons avec le maximum de 17000 en 1964, du fait que le canton du Jura actuel était encore compris dans ces chiffres. En fait, la baisse de natalité est moins importante qu'on l'a toujours prétendu.

A Spiez, l'achat du terrain approuvé par le Parlement permet la poursuite des travaux de planification. L'objectif est la votation populaire en 1986. Cependant, l'inscription dans le programme d'investissements du canton n'a pas encore été décidée.

vorsicht, und dass Anmeldungen und Aufnahmen in die Seminare sich stabilisiert haben, während der Andrang zu den Maturandenkursen grösser geworden ist. Dabei ist festzuhalten, dass jährlich lediglich eine Klasse (gemäss Regierungsratsbeschluss aus dem Jahr 1979) mit 18 bis 20 Kandidaten aufgenommen wird. Durch neue Beurteilungsbogen soll die Auslese unter Mithilfe der Sekundarschulen verbessert werden. Die Erziehungsdirektion lehnt es nach wie vor ab, die grossen Schülerjahrgänge durch Reduktion der Ausbildungsplätze zu bestrafen.

Hans Ulrich Bratschi ergänzte hinsichtlich der Handarbeitslehrerinnen seine Vorredner dahin, dass die Lektionentafeln und die allgemeinen Leitlinien der neuen Lehrpläne im Juni veröffentlicht werden und dass im Herbst Einführungskurse für die Lehrer stattfinden werden. Die Fragen betreffend das Fach Handarbeiten/Werken werden mit den Inspektorinnen besprochen, und der BLV wird im Lauf des Sommers Antwort auf die Fragen betreffend die Arbeitsplätze für Handarbeitslehrerinnen erhalten. Den Gemeinden werden klare Empfehlungen für die Gestaltung der Übergangszeit abgegeben werden, wobei es möglich sein soll, für die Einführung der neuen Lehrpläne weitgehend die gegenwärtig bestehende Organisation des Unterrichts zu treffen.

2. Deutschunterricht für fremdsprachige Kindergärteler

Ausgehend von dem grossen Ausländeranteil in vielen Kindergärten der Agglomerationsgemeinden beschrieb *Ruth Wiedmer* die Notwendigkeit von Massnahmen für die sprachliche Förderung und bessere Integration fremdsprachiger Kinder. Dabei geht es vor allem um den Aufbau eines geeigneten Mundartwortschatzes und um das Verständnis für unsere Sprachstruktur.

Erziehungsdirektor Favre kennt das Problem und wies auf gemachte Versuche sowie auf die vorgeschlagenen neuen gesetzlichen Grundlagen hin.

Hans Ulrich Bratschi erklärte in Vertretung des abwesenden Fachbeamten, dass die Erziehungsdirektion dem Anliegen positiv gegenüberstehe. Gegenwärtig wird ein Bericht über die Ergebnisse der gemachten Versuche zusammengestellt. Sollten die positiven Ergebnisse bestätigt und das neue Kindergartengesetz angenommen werden, bestünde die Möglichkeit zum Schaffen von abteilungsweisem Unterricht und von zusätzlichen Kindergärtnerinnenstellen für die besondere Betreuung fremdsprachiger Kinder. Das neue Kindergartengesetz würde die gesetzliche Abstützung dafür geben, aber der Anstoss müsste von Gemeinden kommen, in denen ein echtes Bedürfnis besteht. Das Amt für Unterrichtsforschung hat zum Erarbeiten eines Grundwortschatzes Hilfen bereitgestellt.

3. Unentgeltlichkeit des Unterrichts

Werner Zaugg stellte den Vertretern der Erziehungsdirektion die Ergebnisse einer vom BLV durchgeführten Umfrage vor, welche nach den Auswirkungen der neuen Weisungen bezüglich Unentgeltlichkeit des Unterrichts fragte. Dabei stützte er sich auf ein Arbeitspapier des Kantonalvorstandes.

Die Antworten aus über 20 Sektionen zeigen ein lebhaftes, aber unterschiedliches Interesse an der Frage. Als wichtigstes Ergebnis hielt der Adjunkt des BLV fest, dass die Praxis sehr uneinheitlich ist. In einigen (meist grösseren und gut organisierten) Gemeinden werden die

En ce qui concerne les maîtresses d'ouvrages et les enseignantes en économie familiale, les inspectrices constatent qu'il est actuellement difficile d'assurer les remplacements par des personnes compétentes. La révision des plans d'études n'entraînera que difficilement une réduction des emplois.

Hanspeter Riesen confirma qu'on avait fermé moins de classes que ne l'envisageait la prévision des besoins en enseignants et que les inscriptions et les admissions dans les écoles normales s'étaient stabilisées, alors que l'affluence augmentait pour les cours pour porteurs de maturité. Il y a toutefois lieu de remarquer que, conformément à la décision du Conseil exécutif de 1979, il n'y a qu'une classe avec 18-20 candidats qui est autorisée. Il s'agit, en utilisant de nouvelles formules d'appréciation, d'améliorer le recrutement avec l'aide des écoles secondaires. La Direction de l'instruction publique s'oppose, comme de tout temps, à ce que les années à grands effectifs soient pénalisées par une réduction des places de formation.

Hansulrich Bratschi compléta les déclarations de ses prédécesseurs en ajoutant que, pour les maîtresses d'ouvrages, les grilles-horaires et les idées directrices générales seraient publiées en juin et que des cours d'introduction pour les enseignants auraient lieu en automne. Les problèmes concernant la branche TA/TM seront discutés avec les inspectrices et la SEB recevra, dans le courant de l'été, des réponses à ses questions concernant l'emploi des maîtresses d'ouvrages. Des recommandations claires seront envoyées aux communes pour l'organisation de la période transitoire. Il devrait être possible, pour l'application des nouveaux plans d'études, de se baser dans une large mesure sur les structures existant actuellement.

2. Enseignement de l'allemand dans les jardins d'enfants pour les élèves de langue étrangère

Partant du fait qu'un nombre important d'enfants étrangers fréquentent les jardins d'enfants des grandes agglomérations, *Ruth Wiedmer* insista sur la nécessité de prendre des mesures pour favoriser l'apprentissage de la langue et pour réaliser une meilleure intégration des enfants de langue étrangère. Il s'agirait, avant tout, d'élaborer un vocabulaire approprié de dialecte et de permettre la compréhension de nos structures linguistiques.

Le directeur de l'instruction publique connaît le problème et mentionna les essais entrepris ainsi que les nouvelles bases légales proposées.

Hans Ulrich Bratschi, en l'absence du spécialiste en la matière, déclara que la Direction de l'instruction publique accueillait cette proposition de manière très positive. On va élaborer un rapport sur les résultats des essais. Si les résultats positifs se confirment et si la nouvelle loi sur les jardins d'enfants est acceptée, il sera possible d'organiser l'enseignement par sections et d'engager des jardinières d'enfants supplémentaires pour s'occuper spécialement des enfants de langue étrangère. La nouvelle loi sur les jardins d'enfants apportera une base légale. L'élan initial devrait toutefois venir des communes dans lesquelles existe un réel besoin. L'Office de recherches pédagogiques participera à l'élaboration d'un vocabulaire de base.

Schulen sehr eingeschränkt und auch sinnvolle Aktivitäten gefährdet. Anderswo hat man von den Weisungen kaum Kenntnis genommen und lässt weiterhin die Eltern verschiedene Materialien und Lehrmittel bezahlen. Die von den Gemeinden zum Beispiel fürs Handarbeiten bewilligten Kredite sind am einen Ort um ein Mehrfaches grösser als am anderen. In den Antworten ist auch der persönliche politische Standpunkt der Autoren spürbar. Es ist eine grosse Zahl einzelner Punkte aufgegriffen worden. In mehreren widersprechen sich die vertretenen Standpunkte.

Ulrich Thomann ergänzte den Sprecher des BLV dahin, dass das vorgelegte Papier nur eine Zwischeninformation ist, das noch keine bereinigten Anträge enthält.

Erziehungsdirektor Favre dankte dem BLV für die wertvolle Arbeit in einer Frage, welche auch seine Direktion immer wieder beschäftigt, seit der Grosse Rat durch das Überweisen der Motion Schläppi von der Verwaltung eine strengere Durchsetzung des Verfassungsgrundsatzes und der gesetzlichen Vorschriften verlangt hat.

Die übrigen Vertreter der Erziehungsdirektion bestätigten die Eindeutigkeit der gesetzlichen Grundlagen, deren Anwendung nur durch das Parlament etwas freier gestaltet werden könnte. Die Lösung kann kaum durch ein noch engmaschigeres Netz neuer Vorschriften gefunden werden. Es ist nicht möglich, den vielgestaltigen und sehr unterschiedlichen Voraussetzungen in kantonalen Normen Rechnung zu tragen. Aktive Schulen können sich durch vielerlei Veranstaltungen, in denen sich auch eine sinnvolle Zusammenarbeit zwischen Schule und Elternhaus verwirklichen lässt, eigene Mittel beschaffen. Die staatlichen Vorschriften schränken die Gemeinden bezüglich der finanziellen Beiträge im Rahmen des geplanten fakultativen Unterrichts für besondere Arbeiten nicht ein. Aber immer wieder sind es Missbräuche, welche Pendelbewegungen auslösen. Nicht immer ist das Teuerste auch das Beste.

Zum Schluss wies *Ulrich Thomann* noch einmal darauf hin, dass der BLV nun aufgrund der Umfrageergebnisse entscheiden werde, ob er eine Änderung der Weisungen vorschlagen oder andere Massnahmen ergreifen wolle. Er dankte der Erziehungsdirektion für die offenen Antworten und das gute Gespräch.

Als nächstes Besprechungsdatum wurde der 22. August 1983 festgelegt.

Dieser Bericht wurde den Besprechungsteilnehmern vor der Drucklegung unterbreitet.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

3. *Gratuité de l'enseignement*

Werner Zaugg présenta aux représentants de la Direction de l'instruction publique les résultats d'une enquête organisée par la SEB en vue de connaître les conséquences des nouvelles directives sur la gratuité de l'enseignement. Il se référa au document de travail du Comité cantonal.

Les réponses de plus de vingt sections montrent que les enseignants portent un intérêt réel, mais différent à ce problème. L'adjoint de la SEB montra que la pratique variait passablement d'un endroit à l'autre. Dans quelques communes (surtout les grandes et celles qui sont bien organisées) les écoles sont très limitées et certaines activités valables sont remises en question. Ailleurs, on a à peine pris connaissance des directives et on continue à faire payer aux parents divers matériels et moyens d'enseignement. Les crédits accordés par les communes, pour les travaux manuels par exemple, sont en certains endroits plusieurs fois plus élevés qu'ailleurs. Dans les réponses reçues, on perçoit souvent le point de vue politique des auteurs. De nombreux points de détails ont été soulevés. Parfois, les points de vue exprimés sont contradictoires.

Ulrich Thomann ajouta que le document présenté n'était qu'une information préalable qui ne comportait encore aucune proposition.

Le directeur de l'Instruction publique remercia la SEB pour son travail précieux dans un problème qui préoccupe à nouveau la DIP depuis que le Grand Conseil, en adoptant la motion Schläppi, avait exigé de l'administration une application plus stricte des principes constitutionnels et des prescriptions légales.

Les autres représentants de la Direction de l'instruction publique relevèrent la netteté des textes légaux. Seul le Parlement pourrait en rendre l'application plus souple. Une solution ne peut que difficilement être trouvée par de nouvelles prescriptions. Il n'est pas possible de tenir compte dans les normes cantonales des conditions diverses et très différentes les unes des autres. Les écoles actives peuvent se procurer les moyens propres par toutes sortes de manifestations dans lesquelles on peut en outre réaliser une collaboration efficace entre l'école et les parents. Les prescriptions officielles n'imposent pas de limitations aux communes en ce qui concerne les contributions financières pour des travaux particuliers planifiés dans le cadre de l'enseignement facultatif. Comme toujours, ce sont les abus qui déclenchent des réactions. Ce n'est pas toujours le plus cher qui est nécessairement le meilleur.

Pour conclure, *Ulrich Thomann* releva encore une fois que la SEB déciderait, sur la base des résultats de l'enquête, si elle allait proposer une modification des directives ou si elle voulait envisager d'autres mesures. Il remercia la Direction de l'instruction publique de la franchise de la discussion et souligna que de telles concertations ne pouvaient être que fructueuses.

La prochaine rencontre est fixée au 22 août 1983.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des participants avant sa publication dans l'«Ecole bernoise».

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 25 mai 1983

Présidence: Ulrich Thomann

Le président Ulrich Thomann ouvre la séance en remerciant Hans Ulrich Kämpf, membre démissionnaire du groupe de travail «Moyens d'enseignement», de sa longue et précieuse activité. Les moyens élaborés par des praticiens pour des praticiens de l'enseignement sont très appréciés d'un grand nombre de collègues.

Le président a en outre le plaisir de communiquer que notre assurance RC, à la suite d'une proposition des maîtres aux écoles moyennes supérieures qui organisent fréquemment leurs voyages de diplôme ou de maturité à l'étranger, sera étendue sans augmentation de primes au pays de l'Europe de l'Est et à la Turquie.

Le Comité cantonal approuve ensuite toute une série de procès-verbaux.

Grand Conseil

Le secrétaire de la SEB, Moritz Baumberger, informe le Comité cantonal des différentes affaires scolaires débattues lors de la session de mai:

Le Grand Conseil a approuvé pour près de trois millions de francs de crédits supplémentaires pour la Direction de l'instruction publique (contributions aux frais d'exploitation des écoles moyennes supérieures, chauffage et nettoyage, perfectionnement des enseignants, etc.) et a donné sa garantie pour des subsides de l'Etat pour des constructions scolaires dont le coût total s'élève à quelque 17 millions de francs.

Il a accepté à une importante majorité la motion Ory concernant la prise en considération par l'université des propositions de la partie de langue française du canton, la motion Augsburger concernant les contributions à l'exploitation du Théâtre municipal de Berne, le postulat Berthoud concernant l'inclusion des dépenses culturelles dans la répartition des charges, ainsi que la motion Aeberhard concernant une limite d'âge uniforme pour les employés du canton (65 ans).

Le postulat Beiner concernant l'échelonnement des allocations pour enfants en fonction de l'âge et la motion Gallati concernant la révision partielle de la loi sur l'université ont été rejetés à une petite majorité, tandis qu'une motion semblable du député Bärtschi l'a été très nettement.

Le député Fehr ne s'est déclaré que partiellement satisfait de la réponse du Conseil exécutif à son interpellation sur l'assurance accidents des enseignants. Le calendrier prévu ne laisse pas suffisamment de temps aux communes pour se décider. Les propositions de la commission d'experts mandatée par la Direction des finances devraient être présentées plus tôt que prévu.

La décision du Grand Conseil sur les mesures d'économies nécessaires sera très importante pour l'école. En acceptant une motion Feldmann allant dans le même sens, le Grand Conseil souligne sa volonté de rétablir aussi vite que possible l'équilibre des finances de l'Etat.

Le Grand Conseil a mis sur pied la commission consultative du nouveau projet de loi sur les jardins d'enfants

(elle est présidée par notre secrétaire central, Moritz Baumberger) et celle du programme d'allègements du Conseil exécutif.

Traitement des jardinières d'enfants

Dans sa motion, la députée Boehlen demande au Gouvernement d'adapter les traitements des jardinières d'enfants et des enseignantes dans les écoles normales de jardinières d'enfants en fonction de leurs tâches et de leurs responsabilités.

Après en avoir discuté avec les catégories d'enseignantes concernées, le Comité cantonal relève dans sa prise de position à l'intention de la Direction de l'instruction publique

- que la durée de formation des diverses catégories d'enseignants basée sur la révision des traitements de 1972 ne correspond pas aux charges et à la responsabilité qui leur incombent,
- que les traitements doivent tenir davantage compte du fait que le travail éducatif et pédagogique de toutes les catégories d'enseignants comporte une part importante de prestations identiques,
- qu'entre le traitement des jardinières d'enfants et celui des maîtresses d'ouvrages, malgré une formation de base de même durée, il y a actuellement une différence qui peut se monter jusqu'à mille francs par mois,
- et que jusqu'à présent il n'existe pour les jardinières d'enfants aucune possibilité de se former pour enseigner dans les écoles normales.

Le Comité cantonal est d'avis que les exigences de la motion Boehlen se justifient et en recommande l'acceptation. Il souligne également que dans l'ordonnance sur les traitements en vigueur actuellement il existe d'autres injustices qu'il s'agirait d'éliminer.

Gratuité de l'enseignement

A la suite de réclamations de divers groupements d'enseignants, la SEB s'est efforcée de connaître des sections et des organisations de degrés les conséquences négatives de la nouvelle pratique à propos de la gratuité de l'enseignement prescrite dans la Constitution et de voir s'il y a lieu de demander des modifications.

Les deux tiers des sections ont répondu. Les réponses ne permettent pas de se faire une idée exacte de la situation. On peut toutefois en conclure que les nouvelles dispositions sont appliquées de manières très diverses et que ce sont surtout les localités ayant une importante administration scolaire qui connaissent des problèmes.

Sur le principe, les enseignants se prononcent très différemment en fonction de leurs options politiques. La plupart préconisent une application souple des directives et donnent leur préférence au principe de l'œuvre sociale plutôt qu'à celui de l'arrosoir (des subsides pour les cas où cela est nécessaire et non de manière généralisée). Souvent, on invoque aussi des principes éducatifs (ce qui ne coûte rien ne vaut rien / les élèves ont souvent plus d'argent de poche que ce qu'ils ont dû payer comme participation aux frais). De l'avis général, si on veut appliquer de manière conséquente les directives, il faut soit augmenter sensiblement les crédits pour l'école, soit réduire certaines activités valables. On pense également que des solutions adaptées aux conditions locales serviront mieux l'école qu'une solution cantonale uniforme.

Les sections et les organisations de degrés ont proposé quelques modifications. Le Comité cantonal renonce pour l'instant à les transmettre plus loin. Il entend tout d'abord discuter l'ensemble du problème avec la Direction de l'instruction publique.

Indemnisation pour les titulaires de fonctions

Le Comité cantonal décide de soumettre à des représentants des organisations des maîtres secondaires et des maîtres primaires ainsi que des associations de directeurs la réponse totalement négative de la Direction de l'instruction publique à notre requête sur l'allègement et l'indemnisation des directeurs et autres titulaires de fonctions. Il les invite à élaborer des propositions en vue des démarches ultérieures de la SEB.

Elections

Le Comité cantonal approuve les élections du Bureau de la Commission de lectures pour la jeunesse:

- Présidente: Edith Müller de Berne
- Secrétaires: Werner Lässer de Berne et Ruth Kamber-Elias de Kirchdorf
- Caissier: Fred Burren de Berne (tous anciens)
- Nouvelle rédactrice (en remplacement de Heinrich Rohrer, démissionnaire): Brigitta Leuenberger-Utiger de Bremgarten.

Il les remercie de leur précieuse collaboration.

Le Comité cantonal apprend que Kurt Schenk continuera à fonctionner comme administrateur du home pour étudiants. Il donne compétence au Comité directeur de trancher de manière définitive, après audition des parties, du recours d'un locataire contre la décision de dédite que lui a fait parvenir la Commission du home.

Attribution d'un prix

A la demande de l'Union suisse pour l'enseignement professionnel, la Société des enseignants bernois décide de soutenir une exposition de travaux d'apprentis et d'élèves de classes terminales de langue française en accordant un prix au meilleur travail présenté par des élèves de 9^e année scolaire du canton de Berne.

Mesures d'économies

Le Comité cantonal élabore le texte d'une résolution qui sera soumise à l'Assemblée des délégués à propos des mesures d'économies envisagées par le Gouvernement dans les domaines de l'éducation.

Votation populaire du 5 juin

L'initiative populaire «pour un libre choix de l'école» touchant de manière importante la politique scolaire de la SEB et les conditions d'engagement des enseignants, le Comité cantonal décide de recommander le NON à l'Assemblée des délégués et de soutenir le comité contre l'initiative. Il élabore un texte dans lequel il relève que l'Etat, comme indiqué dans la loi sur les traitements, peut soutenir les écoles privées qui servent l'intérêt public en leur accordant des subventions spéciales.

Assistance juridique

Les organes directeurs de la Société reçoivent des précisions sur cinq cas d'assistance juridique pour lesquels il a été nécessaire de faire appel à notre avocat-conseil. Le Comité cantonal discute longuement de l'interprétation de l'article 35 du règlement d'application des statuts qui précise que la section est invitée à prendre position par écrit si «une assistance judiciaire plus étendue s'avère nécessaire». Le nombre des cas (souvent plus d'une douzaine par semaine), la nature de conflits souvent délicats et les délais très courts ne permettent pas toujours de faire intervenir les organes de la section. Cela ne se fait, en principe, que lorsque le cas est porté devant un tribunal.

Les cas présentés au Comité cantonal concernent des disputes entre enseignants âgés et parents qui souhaitent pour leurs enfants une éducation plus ou moins non répressive et exempte de peur, la décision d'un inspecteur scolaire de supprimer, dans le bulletin scolaire d'un élève, les remarques de conduite inscrites par le corps enseignant, la situation acquise d'un directeur d'école qui a vu le nombre de ses classes être réduit et les conséquences financières pour un camp de ski non organisé.

Les enseignants bernois n'ont pas le droit de corriger leurs élèves: ils peuvent être punis disciplinairement pour des punitions corporelles, même s'il s'agit de la fameuse «claque appliquée au bon moment».

Les autorités subordonnées n'ont aucun droit de recours contre des décisions de leurs organes supérieurs.

Délégations

Le Comité directeur prend connaissance des inscriptions aux assemblées des délégués de l'Association suisse des enseignants et de la Fédération des associations bernoises d'employés.

Secrétariat central: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Christian Jaberg, Postfach 53, 3032 Hinterkapellen, Telefon 031 36 06 75.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Bern, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Bern, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Bern.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Bern.